



EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION - ESI

2 journées

PROTECTION INCENDIE
RIA / ARICO
EVACUATION DES LOCAUX

Le participant sera capable, avec les moyens de secours incendie de l'entreprise et en complément de l'action des EPI de faire face à un incendie dans l'attente des Sapeurs-Pompiers. Il mettra en application ses connaissances en agissant efficacement et rapidement sur le feu avec le matériel d'extinction et de protection spécifique à sa disposition dans l'entreprise.

Durée : 12 heures

(2 jours ou 3 demi-journées).

Nombre de candidats : 2 à 10 personnes

Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.

Pré requis : Etre EPI depuis moins de 2 ans (+ médicalement apte si utilisation ARI)

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- **Théorie et rappel des notions de base.**
- **Causes et conséquences d'un incendie**
 - ~ Le feu, l'incendie, les modes de propagation du feu (Rappels)
 - ~ Notions de protection contre le feu ; Les phénomènes thermiques ; les EPI
 - ~ Notions de protection immédiate contre le risque NBC (Nucléaire, Biologique, Chimique)
- **Rôle de l'ESI et interactions avec les autres intervenants (EPI, équipes d'évacuation ...)**
 - ~ Notions de secourisme de base (initiation)
 - ~ Rôle des intervenants dans l'entreprise
- **Connaissances de base sur les moyens d'extinction dans l'entreprise.**
 - ~ Rappel sur l'utilisation des extincteurs (mobiles et portatifs)
 - ~ Description et utilisation des RIA (Débit, diamètre, longueur, pression) et implantation sur site.
 - ~ Les autres matériels d'extinction dans l'entreprise (motopompe, poteau incendie, tuyaux, raccords...)
- **Utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant* à circuit fermé (Sur demande – Ajouter 3 heures).**
 - ~ Description et utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant à circuit ouvert (ARICO)
 - ~ Précautions et risques liés à la reconnaissance sous ARI
- **Phase pratique.**
 - ~ Chaque participant sera amené à réaliser les actions nécessaires en présence d'un feu simulé (avec ou sans fumée froide*) avec le matériel à sa disposition. Un incident sera simulé durant cette reconnaissance afin d'amener les participants à acquérir des comportements réflexes (victime, incendie, malaise de l'équipier ...)



Animateur : 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

Pédagogie active et participative.

Evaluation : Formative

Recyclage : tous les ans.

Mention réglementaire apposée sur le **registre de sécurité** de l'établissement.

* Un local devra être mis à la disposition du formateur si utilisation de l'ARI. Celle-ci doit pouvoir être enfumée (fumée froide, non toxique) et permettre à l'entreprise de poursuivre son activité sans risque ou gêne. Feu réel possible, sur demande.

Public visé, législation et préconisations

- Tout public, à partir de 16 ans.
- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de votre structure.
- Obligations et préconisations : article L.231-3-1, Art. R.4227-39 du code du travail, CTR.6 APSAD.





Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques incendie dans l'entreprise.
- Conseils et visite préalable de l'établissement possibles, **sur demande**.
- La manipulation des extincteurs ne peut se réaliser qu'à l'air libre sur une partie privative de l'établissement. L'accord du propriétaire des lieux est nécessaire.



Formalités administratives

- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.
- ~ Support de cours, attestation de formation et de présence remis à chaque participant.

